

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt six
en exercice : 15 le vingt sept juillet à dix neuf heures
présents : 14 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
votants : 14 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Mikaël HAQUIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2026

Date de Publication : Présents : HAQUIN Mikaël, DESPRES Marie-Jeanne, CLEMENT Philippe,
GUICHARD Fabienne, MONSARRAT Patricia, DROIN Marie-Anne,
LEMARCHAND Christophe, LEMETAYER Dominique, PERTUISEL Stéphane,
HENRY Anne-Christine, COUGET Jonathan, SOUBIRAN Vincent, CHENU
Elodie, GICQUEL Mathilde.

31 juillet 2026 Absents excusés : GABORIEAU Cédric
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

Adoption du procès-verbal du 1^{er} juillet 2026

Le procès-verbal du 1^{er} juillet 2026 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

N° 2026/07/02/01 : Participation au fonds de concours du parc roulant du SDISS 22

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes-d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours destiné à participer au financement du renouvellement de son parc de véhicules, aujourd'hui confronté à un important vieillissement et à une situation financière préoccupante.

Monsieur le Maire rappelle que le SDIS des Côtes-d'Armor est composé à 76 % de sapeurs-pompiers volontaires, dont chacun mesure pleinement l'engagement et le rôle essentiel au service de la population.

Ce fonds de concours, mis en place sur la base du volontariat, repose sur un principe d'équité entre les communes du département. Il prévoit l'application d'un barème unique de 1,50 € par habitant (population DGF) pour les années 2025 et 2026, afin de contribuer au renouvellement des véhicules opérationnels.

Par délibération en date du 16 juin 2025, la commune de Mégrit a accepté de participer à ce dispositif en 2025, pour une durée d'un an, en versant la somme de 1 386 €, correspondant à 1.50 € x 924 habitants.

Monsieur le Maire rappelle aussi que par ailleurs, la commune de Mégrit a contribué au financement des infrastructures du SDIS en participant :

- à la construction de la caserne d'Yvignac-la-Tour à hauteur de 31 750 € (entre 2001 et 2011) ;
- à la construction de la caserne de Jugon-les-Lacs à hauteur de 14 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de verser au SDIS 22, au titre de l'année 2026, une participation de 1 374 €, correspondant à 1.50 € x 916 habitants (population DGF 2026) ;
- Approuve la décision modificative de crédits suivante :
 - Article 204182 : + 1 374 € ;
 - Article 2111-142 – Aménagement du secteur AUh : – 1 374 €.
- Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette participation financière.

N° 2026/07/02/02 : Nomination d'un correspondant incendie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels prévoit la désignation, dans chaque commune, d'un correspondant incendie et secours dans un délai de six mois suivant l'installation du conseil municipal.

Ce correspondant est chargé d'assurer le lien entre la commune, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et les habitants, notamment en matière de prévention, d'information et de sensibilisation aux risques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne M. Dominique LEMETAYER en qualité de correspondant incendie et secours de la commune.

N° 2026/07/02/03 : Proposition de nomination de membres (hors Conseil Municipal) du Comité Consultatif de l'action sociale

Madame Marie-Jeanne DESPRÉS, Adjointe, rappelle que, lors de la mise en place des commissions communales par délibération du 13 avril 2026, il avait été décidé de constituer un comité consultatif de l'action sociale composé notamment de quatre membres extérieurs au Conseil municipal.

Elle précise que ce comité consultatif a pour mission de formuler des propositions au Conseil municipal en matière d'action sociale et de participer à la mise en œuvre de différentes actions, notamment :

- L'attribution d'une aide au transport scolaire de 25 € par enfant et par an ;
- La participation aux collectes annuelles au profit de la banque alimentaire auprès des superettes ainsi que la collaboration à la distribution de l'aide alimentaire, organisée environ trois fois par an ;
- La mise en place d'actions à destination des seniors (ateliers nutrition, bien-être, activité physique, prévention routière, santé, etc.) ;
- Le dispositif « Mission argent de poche » destiné aux jeunes de 15 ans et plus ;
- L'organisation du repas annuel offert aux habitants âgés de 68 ans et plus.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les quatre membres extérieurs suivants pour siéger au sein du comité consultatif de l'action sociale :

- Mme Arlette CANTIN ;
- M. Michel MORDEL ;
- Mme Jacqueline AVRIL ;
- Mme Michelle JOUAN.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la désignation de Mme Arlette CANTIN, M. Michel MORDEL, Mme Jacqueline AVRIL et Mme Michelle JOUAN en qualité de membres extérieurs du comité consultatif de l'action sociale.

N° 2026/07/02/04 Questions diverses

- **Commissions thématiques de Dinan Agglomération : transmission mardi 28 juillet d'un mail de Dinan Agglomération sur les modalités d'inscriptions :**

Monsieur le Maire présente les différentes commissions thématiques de Dinan Agglomération :

1. Finances et Administration générale
2. Développement économique, Formation, Emploi et Agriculture
3. Aménagement, Urbanisme et Logement
4. Relations aux communes, Ruralité et Cohésion
5. Mobilités et Voirie
6. Déchets et Économie circulaire
7. Cohésion sociale, Petite enfance et Santé

8. Eau potable et Assainissement
9. Environnement, Transitions et GEMAPI
10. Culture, Citoyenneté et Conseil de Développement
11. Sport et Jeunesse

La commune de Mégrit dispose de 5 sièges, répartis sur 5 commissions différentes. Chacun des 5 élus désignés pourra formuler 3 vœux de commissions à choisir parmi les 11, mais un seul choix sera finalement retenu. Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leurs choix au secrétariat de mairie pour le lundi 24 août.

- **Visite des bâtiments communaux**

Une visite des bâtiments communaux est organisée à l'issue de cette réunion.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY



Le Maire, Président de séance
Mickaël HAQUIN.

